

FAUT-IL MAINTENIR L'ÉCOLE LE SAMEDI MATIN ?

A l'époque de la réduction du temps de travail, de nombreux parents se posent cette question.

Ce bulletin d'information réalisé par les parents de l'AIEBCN vous donne des éléments de réponses et de réflexions.

*Ensemble, pour nos enfants,
VOS idées font nos projets !*

QUI PEUT MODIFIER LE CALENDRIER SCOLAIRE ?

Depuis 1991, il est possible à l'Inspecteur d'Académie de modifier le calendrier scolaire s'il en a reçu la demande :

- ◆ soit de la municipalité
- ◆ soit du conseil d'école

L'Inspecteur d'Académie ne pourra prendre une décision modifiant le calendrier qu'après une concertation générale avec les principaux acteurs locaux. Il faut pour cela un avis favorable des responsables :

- ◆ municipaux (mairie)
- ◆ de la vie scolaire (conseil d'école)
- ◆ des activités culturelles
- ◆ des activités sportives

Si l'ensemble des avis est positif, le calendrier pourra être modifié dans le respect de certaines contraintes scolaires :

LES CONTRAINTES À RESPECTER

- ◆ 936 h d'enseignement / an
- ◆ 6 h / jour maximum
- ◆ 27 h / semaine maximum
- ◆ Respect du contenu des programmes

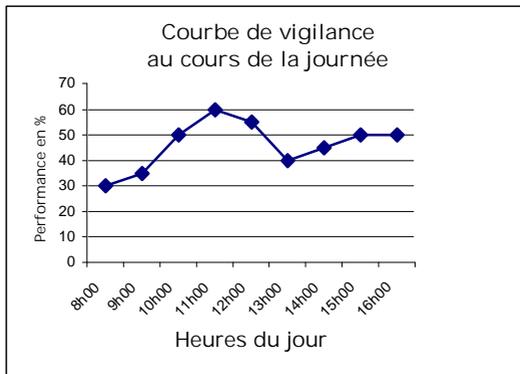
La France est en Europe le pays dont la charge scolaire est la plus forte (hors Luxembourg) pour le plus faible nombre de jours de classe (hors Portugal et Grèce).

LE RYTHME SCOLAIRE EST-IL ADAPTÉ AUX RYTHMES BIOLOGIQUES DES ENFANTS ?

La chronobiologie, c'est l'étude des interactions entre l'emploi du temps imposé par l'école et les rythmes biologiques propres à l'enfant.

Plusieurs études ont été réalisées en milieu scolaire, notamment à la demande de l'éducation nationale.

Ces études ont mis en évidence, chez les élèves, des variations de la vigilance et des performances intellectuelles au cours de la journée.



Les études menées par les chronobiologistes ne débouchent pas toutes sur les mêmes conclusions quant au samedi matin travaillé ou non. Néanmoins, ils s'accordent à dire que l'idéal pour le biorythme de l'enfant serait de faire des journées d'apprentissage de 8h00 à 14h00 du lundi au vendredi, en réservant les après-midi pour les activités sportives et culturelles.

L'éducation nationale, en mai 2002, a préconisé une étude de grande ampleur afin d'en tirer des informations utilisables – peut être pour réorganiser l'enchaînement des activités au cours de la journée et de la semaine.

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE :

LES OPTIONS POSSIBLES

Semaine classique : 4,5 jours avec samedi matin travaillé

L	M	M	J	V	S	D
Avec vacances standard						

Semaine de 4 jours avec mercredi et samedi libres

L	M	M	J	V	S	D
Avec 12 jours de vacances en moins						

Semaine de 4,5 jours avec mercredi matin travaillé

L	M	M	J	V	S	D
Avec vacances standard						

Semaine de 5 jours consécutifs avec journées plus courtes

L	M	M	J	V	S	D
Avec vacances standard						

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CHAQUE FORMULE ?

ORGANISATION DE LA SEMAINE	AVANTAGES RECONNUS
4,5 jours avec SAMEDI MATIN TRAVAILLÉ	<ul style="list-style-type: none"> ◆ ½ journée (samedi) = temps privilégié d'apprentissage ◆ parents plus présents à l'école ◆ meilleur rythme chronobiologique car coupure moins importante le week-end ◆ pas de raccourcissement des vacances
4 jours avec MERCREDI ET SAMEDI LIBÉRÉS - 12 JOURS DE VACANCES	<ul style="list-style-type: none"> ◆ récupération du sommeil le samedi matin ◆ week-end complet pour la famille ◆ moins de garde à assurer pendant les vacances ◆ meilleure répartition des activités para-scolaires sur le mercredi et le samedi ◆ repos plus efficace pour les enseignants le week-end ◆ moins d'agressivité des enfants
4,5 jours avec MERCREDI MATIN TRAVAILLÉ	<ul style="list-style-type: none"> ◆ moins de coupure en semaine ◆ récupération du sommeil le samedi matin ◆ week-end complet pour la famille ◆ pas de raccourcissement des vacances ◆ ½ journée (mercredi) = temps privilégié d'apprentissage ◆ repos plus efficace pour les enseignants le week-end
5 jours du LUNDI au VENDREDI JOURNÉES COURTES (8h30-15h)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ meilleur rythme d'apprentissage ◆ moins de coupure en semaine ◆ récupération du sommeil le samedi matin ◆ week-end complet pour la famille

QUELS SONT LES RYTHMES ADOPTÉS PAR LES ÉCOLES EN FRANCE ?

- ◆ Dans les années 90 à 2000, beaucoup d'écoles ont réorganisé leur rythme scolaire.
- ◆ En 2000, 70% des écoles fonctionnaient sur la semaine « classique ». La semaine de 4 jours était en vigueur dans environ 1 école sur 4 .
- ◆ Aujourd'hui, ce chiffre n'a guère progressé.

% d'écoles fonctionnant	1993	2000
en semaine de 5 jours (samedi matin travaillé)	90%	70%
en semaine de 4 jours	10%	26%
en semaine de 5 jours (mercredi matin travaillé)	?	4%

(Source : DPD)

ET DANS LES HAUTS-DE-SEINE ?

A l'heure actuelle, dans le 92, 14 communes sur 36 (soit 39 %) sont passées à la semaine des 4 jours (avec rattrapage des 12 samedis non travaillés sur certaines vacances). Parmi les communes concernées figurent par exemple : La Garenne-Colombes, Courbevoie, Clichy et Levallois.

QUELLE EST LA POSITION DE L'ÉDUCATION NATIONALE SUR LE SUJET ?

- ◆ L'Éducation Nationale souhaite la mise en place d'études à grande échelle.
- ◆ En attendant, elle préconise de ne pas étendre la semaine de 4 jours pour des raisons d'absentéisme lors des 12 jours à récupérer sur les vacances.
- ◆ L'Inspection Générale encourage au transfert du temps d'école du samedi sur le mercredi.

ALORS, FAUT-IL MAINTENIR L'ÉCOLE LE SAMEDI MATIN ?

L'étude exposée ici montre à quel point il est difficile de répondre de manière tranchée et définitive à cette question.

Beaucoup de paramètres entrent en jeu et la réorganisation du rythme scolaire implique le consentement de nombreux acteurs. En effet :

- ◆ La réorganisation des activités extrascolaires (sport, centres de loisirs, etc.),
 - ◆ Les nouvelles contraintes familiales (RTT qui favorisent les escapades du WE, gardes partagées pour les parents séparés, etc.),
 - ◆ Le respect des rythmes biologiques de l'enfant,
 - ◆ L'organisation des ramassages scolaires (en campagne par exemple, la semaine de 4 jours est souvent synonyme d'économie de transport scolaire)...
- ... sont autant de facteurs à prendre en compte dans la prise de décision.

Ce dossier est là pour vous fournir une information objective sur la question, vous aider à comprendre tous les aspects qu'elle implique, et vous permettre de fonder votre opinion à partir de recherches sans parti pris.



Rejoignez-nous !



POURQUOI CE DOSSIER ?

Comme vous, beaucoup de parents se posent des questions sur l'organisation de la semaine à l'école.

En tant qu'association de Parents d'élèves, nous recevons beaucoup de questions, en particulier sur « la semaine de 4 jours ».

Ce dossier a été constitué pour donner à tous les parents une base d'information claire et synthétique sur ce sujet.

Nous souhaitons qu'il soit le début d'un vaste travail d'information et de réflexion en partenariat avec toutes les associations de parents et la municipalité.

Association indépendante, l'AIEBCN privilégie l'information objective, pour permettre à chacun de se faire une opinion, en toute indépendance.

Un bon exemple du mode de fonctionnement de l'AIEBCN

A la rentrée scolaire 2002-2003, plusieurs parents adhérents à l'AIEBCN ont souhaité se pencher sur le dossier des rythmes scolaires.

Un dossier avait été constitué au sein de l'association depuis plusieurs années. Il a été repris et complété par une équipe de 4 parents volontaires et intéressés qui ont effectué des recherches supplémentaires auprès de l'Éducation Nationale, de communes concernées, de directeurs d'école, de spécialistes.

Une présentation a été faite aux parents de l'association en fin d'année et un plan d'action a été défini pour poursuivre ce travail.

Le dossier complet figure sur notre site Internet (<http://aiebcn.free.fr>).

Un excellent exemple de notre fonctionnement : indépendants, nous sommes sans parti pris. Les dossiers sont étudiés pour que chacun se fasse une opinion claire et fondée sur des faits. Les idées des membres de l'association sont la base de notre programme de travail.

*Pour nous aider à compléter ce dossier, votre avis et vos expériences nous intéressent !
Alors n'hésitez pas à nous contacter !*

Rejoignez l'AIEBCN !

A I E B C N

(Association Indépendante des Ecoles de Bois-Colombes Nord)

Siège social : 12 avenue Baudard - 92270 Bois-Colombes

Site Internet : <http://aiebcn.free.fr> - E-mail : aiebcn@wanadoo.fr